

Help! fiches d'arret du CE en droit administratif

Par **droitdu56**, le **30/09/2017** à **19:03**

Bonjour à tous !

Je voulais vous demander votre avis sur ce problème que je rencontre lors de la réalisation de mes fiches d'arret de Conseil d'Etat en Droit administratif (je suis en L2) :

faut-il mettre dans la fiche d'arret toute la partie où le CE revient sur le droit d'une des parties à agir en justice?

Vous savez ce sont les considérants qui se termine par "la société X a qualité pour agir en annulation" ou ce genre de formules.

Perso, je trouve cela à la fois chronophage et inintéressant ! Après peut-être que c'est fondamental, je ne sais pas...

Merci pour vos réponses en tout cas !

Par **Nemo1799**, le **30/09/2017** à **19:15**

Bonjour,

Je pense que non, sauf si cela a un rapport avec le problème de droit et la solution apportée par le CE.

Par **droitdu56**, le **30/09/2017** à **19:41**

Merci nemo ! c'est bien ce que je pensais !